



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 3, Numéro 1, Janvier 2025

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>.

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mirabel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic
Resource
Index**
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

AJOL
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

DRJI

<https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086>

SJIF 2024 : 5.214

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>.

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Liens des indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

DRJI: <https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?id=14086>

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Aesthetics of Utopia and Essentialism in African and Diasporic Women’s Literature**
Saliou DIONE..... 1-15
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.1>
2. **Proverbs and ideational metafunction in chinua achebe’s arrow of god**
Lallé Michaël ZOUBA & Gérard MILLOGO..... 16-31
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.2>
3. **The Narrative Instinct as Conflicts Controller and Peace Generator in Bediako Asare’s *Rebel***
Kemealo ADOKI..... 32-45
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.3>

Lettres Modernes

4. **Les rapports de pouvoirs déséquilibrés dans Les Petits-fils nègres de Vercingétorix d’Alain Mabanckou**
Faustin Mezui M’okane..... 46-58
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.4>
5. **Les traces du colonialisme dans la littérature camerounaise**
Marthe Prisca LETSETSENGUI 59-70
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.5>
6. **L’ancrage culturel dans La Colère des dieux : un enjeu narratologique du récit filmique**
Soungalo COULIBALY, Maténé OUATTARA,
Mamadou BAYALA & Yamba Prosper NIKIEMA..... 71-88
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.6>
7. **La grossophobie dans riposte (2022) de louisa reid et gordofobia (2022) de Gisel Navarro : stigmatisation et autodépréciation des personnages en surcharge pondérale**
D’Acise Junior NGUIMBI..... 85-95
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.7>

COMMUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

8. **Usages du téléphone mobile dans les activités scolaires hors classe des élèves de Terminal du lycée Chaminade de Brazzaville.**
Antonin Idriss BOSSOTO..... 96-113
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.8>

- 9. Étude comparée du syntagme épithétique de trois langues gur :
le kabiyyè, le moba et le gulmancema**
Assolissin HALOUBIYOU & Djahéma GAWA 114-125
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.9>
- 10. Les prédicatifs non verbaux du marka**
Nébremy DAO..... 126-138
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.10>
- 11. Insertion de néologismes dans la presse écrite burkinabè :
conditions d'émergence dans un contexte multilingue**
Célestin ZOUMBARA..... 139-154
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.11>

Arts et Culture

- 12. La dot en nature ou cuadikpaabu :
fondement d'une culture endogène de paix au Núngu**
Germain OUALLY & Yendifimba Dieudonné LOUARI..... 155-170
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.12>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

- 13. Diagnostiquer et conjurer le mauvais sort chez les Gbaya
du Cameroun en contexte post-moderne**
Jeannette Sylvie PILO ATTA 171-186
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.13>
- 14. Production artistique contemporaine au Burkina Faso :
manifestation de l'abstraction en sculpture et en batik**
SANDWIDI Hyacinthe, SANFO Moctar & TOME Adama.....187-201
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.14>
- 15. Arts et mutations en Afrique : entre visible et invisible,
quelle identité pour l'art africain ?**
Opêoluwa Blandine AGBAKA..... 202-214
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.15>
- 16. Contraintes coloniales en Haute-Volta / Haute-Côte d'Ivoire et
migrations de fuite en Gold Coast britannique**
Serge Noël OUÉDRAOGO..... 215-232
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.16>
- 17. Le mos majorum, facteur d'incompatible entre le prince romain et
le philosophe stoïcien des Julio-Claudiens aux Flaviens ?**
Robert Adama SENE & Moussa Aleyri Salam SY 233-245
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.17>

Géographie

- 18. Les Femmes rurales face aux défis de l'autonomisation financière : cas de culture du souchet (*Cyperus esculentus*) dans le canton Dyh au Département de la Tandjilé Ouest/Tchad.**
 KELGUE Salomon 246-258
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.18>
- 19. Impact de la RN2 sur la production et la commercialisation des cossettes de manioc séchées dans la sous-préfecture de Ngo**
 LINGUIONO Chelmyh Duplosin 259-274
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.19>
- 20. Analyse de l'assainissement et risques sanitaires dans les quartiers de Mfilou-Ngamaba à Brazzaville (République du Congo)**
 Syviney Franck Laurel BAKANAHONDA 275-288
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.20>
- 21. La Falémé, entre agriculteurs et miniers : analyse des mobilisations sociales dans un espace aurifère transfrontalier (Sénégal, Mali)**
 El Hadji Serigne TOP & Mouhamadou Lamine DIALLO 289-306
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.21>
- 22. Culture industrielle de canne à sucre et mutations socio-economiques dans la ville de Nkayi (Congo)**
 Guy Rodrigue MOUANDA NIAMBA,
 Gilles Freddy MIALOUNDAMA BAKOUÉTILA &
 Yolande BERTON-OFOUÉMÉ..... 307-324
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.22>
- 23. Environnement insalubre des centres de soins infirmiers de Yamoussoukro : une pluralité de facteurs**
 DIARRASSOUBA Bazoumana & DOLLOU Andréa Cyrielle Blailatien 325-341
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.23>
- 24. De l'écotourisme à la valorisation socio-culturelle et économique des ruines de Loropéni au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)**
 Innocent Hibort HIEN, Frédéric BATIONO &
 Yélézouomin Stéphane Corentin SOME..... 342-355
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.24>
- 25. Incidences de la croissance de la ville de N'Djaména sur les terres agricoles de Malo-Gaga**
 Hinsoubé DJONZOUNÉ & Mahadjir ADOUM IDRISSE..... 356-366
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.25>

- 26. Perception et stratégies d'adaptation des agriculteurs aux changements climatiques dans le Système Faguibine**
Mahamadou ABOCAR, Sory Ibrahima Fofana,
Abdoulkadri Oumarou TOURÉ & Habiboulaye D. Maiga..... 367-385
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.26>

Philosophie

- 27. La structure de base rawlsienne : un ferment pour la justice sociale en Afrique subsaharienne**
Jean Joel BAHI..... 386-405
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.27>
- 28. Karl Marx et la démocratie**
Ouétien Yves Arsène DAO & Guy Olivier YAMÉOGO..... 406-421
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.28>
- 29. Droits de l'Homme et paix : quels rapports dans les sociétés politiques francophones Ouest-africaines ?**
Firmin Wilfried ORO..... 422-440
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.29>
- 30. Oralité et pédagogie chez les Akwa du Congo**
Pierre Hubert MFOUTOU & Marlon ALOUKI OBOUEMBE..... 441-454
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.30>

Anthropologie et sociologie

- 31. Dynamiques sociales et émergence des espaces de consommation de drogue « val val » en milieu rural ivoirien**
Amin Kanou Rébéka KAKOU-AGNIMOU..... 455-471
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.31>
- 32. Déterminants socio-politiques des violences électorales en Afrique : Cas de Saponé, Burkina Faso**
Brahima SODRE & Paul-Marie MOYENGA..... 472-487
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.32>
- 33. Participation politique et abstention : les jeunes étudiants de Daloa face aux défis électoraux**
Mariame Tata FOFANA & Bogui Landry Fernand NIAVA..... 488-505
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.33>
- 34. Héritage des biens fonciers et crise des liens familiaux à Abengourou (Côte d'Ivoire)**
Adjé Pascal TANOH & Assamoi Isidore ETTY..... 506-525
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.34>

- 35. Symbolique du "foyer feu" :
une analyse des dynamiques sociales au Gabon**
Inna Gabrielle MAYILA épouse GAWANDJI. OLOUNDIGOLO..... 526-540
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.35>
- 36. Parti au pouvoir et opposition :
de la mémoire politique aux alliances au Cameroun**
Catherine NGONO..... 541-555
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.36>
- 37. Résilience du système de santé burkinabè face à la COVID-19 :
perceptions du personnel de santé**
Blahima KONATE, Abdramane, BERTHE, Hermann BADOLO,
Hermann BAZIE, Isidore TRAORE,
Awa MIEN & Hervé M HIEN..... 556-567
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.37>
- 38. Les figures infantiles de la migration à Bobo-Dioulasso :
acteurs, motifs, trajectoires et facteurs de vulnérabilité**
SAWADOGO Honorine Pegdwendé & GNESSI Siaka..... 568-585
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.38>
- 39. Les talibés de Baye Niasse et la COMAS :
un narratif autour d'une coopérative paysanne**
Cheikh El Hadji Abdoulaye NIANG..... 586-608
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.39>

Psychologie

- 40. Stratégies éducatives des familles et gestion de la pauvreté sur le
développement cognitif des enfants dans la ville de Man (Côte d'Ivoire)**
Kouakou Mathias AGOSSOU..... 609-627
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.40>
- 41. Impact de la résilience sur la charge virale
des orphelins et enfants vulnérables du VIH**
Kodzo Jude GUEDE & Kaka KALINA 628-642
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.41>

Science de l'éducation

- 42. Comprendre les dysfonctionnements à l'aune des pratiques
de GRH au sein des établissements DORIAN de Yopougon**
Katty MAMBO & Rassidy OYENIRAN..... 643-664
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.42>
- 43. Voyage d'études et renforcement des compétences des enseignants du
supérieur au Burkina Faso : cas de l'université Norbert Zongo (UNZ)**
Joseph BEOGO..... 665-678
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.43>

- 44. Impact de l'Intelligence Artificielle sur les Interactions Étudiantes et optimisation de l'Apprentissage à l'Université de N'Djamena/Tchad**
Nahoundongar MEKONDION, Abraham DAGUE &
Mbaindo DJIMRABEL..... **679-697**
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v8i1.44>



Déterminants socio-politiques des violences électorales en Afrique : Cas de Saponé, Burkina Faso

Brahima SODRE

Sociologue,

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou (Burkina Faso),

Email : sodrebrahima42@gmail.com

&

Paul-Marie MOYENGA

Enseignant- chercheur en Sociologie,

Laboratoire Genre et Développement,

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou/Burkina Faso,

Email : moyenga_pm@yahoo.fr

Date de soumission : 07-11-2024

Date de publication : 15-01-2025

doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.32>

Résumé

Les réformes décentralisatrices en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Burkina Faso ont pour but de décharger l'Etat central de certaines obligations et de permettre aux collectivités territoriales d'entamer leur processus de développement dans une perspective autocentrée. Cependant, la gouvernance locale est émaillée de crises qui affectent la légitimité des dirigeants et l'efficacité de l'action publique locale. Ainsi, les opérations électorales sont accompagnées de violences, affectant la cohésion sociale dans les collectivités territoriales. Partant de la situation d'une commune rurale burkinabè où les élections locales ont été annulée en 2022 pour cause de violences, la présente étude pénètre au cœur des logiques d'acteurs pour cerner les facteurs déclencheurs de ces violences électorales. Pour ce faire, elle mobilise une démarche qualitative au moyen d'entretiens semi-directifs avec des acteurs politiques locaux et institutionnels. Les résultats montrent que les déterminants socio-politiques des candidats sont le plus souvent des vecteurs de violences électorales ainsi que les positionnements des candidats sur les listes électorales qui occasionnent également des violences électorales. L'étude a révélé que le mode électoral était par ailleurs un facteur pouvant engendrer des violences électorales.

Mots-clés : Saponé, violences électorales, conseillers municipaux, élection, partis politiques.

Socio-political Determinants of Electoral Violence in Africa: The Case of Saponé, Burkina Faso.

Abstract

Decentralisation reforms in sub-Saharan Africa, and more specifically in Burkina Faso, aim to relieve the central state of certain obligations and enable local authorities to embark on their development process from a self-centred perspective. However, local governance is fraught with crises that affect the legitimacy of leaders and the effectiveness of local public action. For example, electoral operations are accompanied by violence, affecting



social cohesion in local authorities. Based on the situation of a rural commune in Burkina Faso where local elections were cancelled in 2022 because of violence, this study goes to the heart of the logic of actors to identify the factors that trigger electoral violence. To do this, it uses a qualitative approach based on semi-directive interviews with local and institutional political players. The results show that the socio-political determinants of candidates are most often the vectors of electoral violence, as is the positioning of candidates on electoral lists, which also leads to electoral violence. The study revealed that the electoral system was also a factor that could lead to electoral violence.

Keywords : Saponé area, electoral violence, municipal councilors, election, political parties

Introduction

Selon, G. Sartori (1987), les élections constituent la caractéristique principale de la démocratie représentative. Elles permettent au peuple de régulièrement choisir leurs dirigeants en fonction de leurs programmes politiques. Dans la pratique, le fonctionnement de la démocratie n'est pas sans obstacles. En effet, cette forme de gouvernance héritée de l'occident s'est heurtée à des formes traditionnelles de gestions des hommes dans d'autres sociétés comme celles africaines.

Selon IPI (2012), avec l'avènement de la vague de démocratisation en Afrique au début des années 90, les élections sont devenues un élément central de la participation populaire au processus de gouvernance et d'alternance démocratique. Mais aux antipodes de ce qui est recherché, les élections agissent de plus en plus comme des catalyseurs de tensions à cause de la compétition qui s'instaure entre les différents partis politiques (PNUD, 2010). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les anciens détenteurs des pouvoirs traditionnels constatent qu'avec la démocratie, il y a une diminution de leur influence sur la communauté. Il y a également le problème de la légitimité des candidats dans certaines localités, car la question de l'autochtonie fait surface dans le processus électoral local, ce qui entraîne le plus souvent des tensions.

Le constat qui s'impose est que la décentralisation et la communalisation qui en découle ont engendré de fortes revendications basées sur la fibre identitaire au sein des communes. Au Burkina Faso, les pratiques d'intimidation des élus locaux et les conflits entre les entités préexistantes et les instances instituées dans la gouvernance locale ont suscité l'émergence d'une nuée de légitimités lors des consultations électorales au sein de l'arène locale, constate M. Lompo (2011).



En effet, comme le révèlent S. Mappa (1998), B. Ouédraogo (2009) et A. Ky (2010) dans différents contextes socio-culturels, il existe des personnes investies de formes multiséculaires de légitimité antérieures à la décentralisation, dans lesquelles les populations locales se reconnaissent quelques fois beaucoup plus que chez les élus locaux. On comprend alors qu'il existe des critères au niveau local d'acceptation et de légitimation des candidatures des acteurs qui se présentent pour les élections locales.

Les violences qui émaillent les élections en Afrique tirent leurs origines de plusieurs sources qui sont entre autres institutionnelle, communautaire et politique. Pour S. Omotola (2008), N. Obakhedo (2011) et A. S. Adesote et J.O. Abimbola (2014), ces violences sont en grande partie le fruit d'une culture politique de la violence. De son côté, P. Y. Bindia (2017) constate que les violences électorales qui surviennent souvent aux lendemains du scrutin sont liés à des contestations des résultats des élections suite à des cas de manipulations (supposées ou réelles). Ce phénomène conduit directement à des tensions vives et même à des conflits entre les militants et partisans.

Face à ces réalités, il est fréquemment reproché au processus électoral de ne pas être transparent en dépit du rôle qu'il joue dans la gouvernance et dans le processus d'alternance démocratique. L'une des raisons de cette situation serait l'implication des partis politiques au niveau national dans le choix des candidats dans les collectivités territoriales. En effet, comme les candidatures sont validées au sein des états-majors des partis politiques au niveau central, il existe le plus souvent un écart entre les acteurs légitimes au niveau local et ceux retenus par les listes électorales.

Partant, de tous ces constats, cette recherche se positionne comme une étude de cas s'enracinant dans une approche empirique, cherchant à cerner empiriquement, les causes des violences électorales au Burkina Faso, en partant de la situation de la commune rurale de Saponé, une commune ayant connu des violences électorales lors des scrutins de 2016 conduisant à la dissolution des élus et une réorganisation des élections dans cette collectivité territoriale. A travers les questions suivantes : En quoi la référence de l'origine sociale des candidats crée-t-elle les violences électorales dans la commune rurale de Saponé ? Comment les positionnements des candidats sur les listes électorales alimentent-ils les violences électorales



dans la commune rurale de Saponé ? Comment l'élection du maire au suffrage indirect favorise-t-elle les violences électorales dans la commune rurale de Saponé ?

De ces questions sont assignés les hypothèses suivantes : La référence de l'origine sociale des candidats crée les violences électorales dans la commune rurale de Saponé. Les positionnements des candidats sur les listes électorales alimentent les violences électorales dans la commune rurale de Saponé.

L'élection du maire au suffrage indirect favorise les violences électorales dans la commune rurale de Saponé. De ce fait, la réflexion explore trois pistes d'investigation : la référence à l'origine sociale des candidats, le positionnement des candidats sur les listes électorales et le mode d'élection du maire.

1. Méthodologie

L'étude est ancrée dans la commune rurale de Saponé qui relève administrativement de la province du Bazèga, région du Centre-Sud. Située à 35km au Sud de Ouagadougou et traversée par la route nationale n°6, la particularité de cette commune rurale est qu'elle a beaucoup de connexion avec la capitale et occupe une situation géographique stratégique. Le choix de cette commune comme terrain d'investigation est fondé sur le fait que lors des élections municipales de 2016, une violence s'est éclatée au sein de cette collectivité territoriale par rapport à la composition de l'organe exécutif de la mairie. Après divers développements et blocages, la crise a conduit à une dissolution du conseil municipal sur décision prise en Conseil des ministres le 15 décembre 2017. De ce fait, cette commune constitue donc un laboratoire social pour examiner les ressorts des violences électorales.

Elle compte quarante (40) villages administratifs et est subdivisée en cinq (5) zones géographiques (Karkuidigui, Baguemnini, Targo, Kounda et Saponé-Marché (PCD, 2022). Avec le principe de deux conseillers élus par village comme le postule le code électoral au Burkina Faso, le conseil municipal de la commune compte un total de 80 conseillers.

Le dernier conseil municipal (issu des élections municipales de 2020) comptait treize (13) conseillères et soixante-sept (67) conseillers. Le conseil municipal émanait des partis politiques suivants : le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès) avec 06 conseillers, le MPP



(Mouvement du Peuple pour le Progrès, parti alors au pouvoir) avec 41 conseillers et l'UPC (Union pour le Progrès et le Changement) avec 33 conseillers.

En termes de démarche méthodologique, au regard de l'objectif cette recherche est d'analyser les déterminants sociopolitiques en lien avec les violences électorales, la méthode qualitative s'est avérée la plus adaptée à notre sujet de recherche. De ce fait, nous avons mobilisé la technique d'entretien dans sa variante semi-structurée en ce sens qu'elle permet, d'une part de comprendre les causes des violences électorales au niveau de la commune rurale de Saponé et, d'autre part, les stratégies de positionnement des candidats sur les listes électorales ainsi que les insuffisances du mode électoral.

L'enquête s'est déroulée d'octobre à décembre dans la commune rurale de Saponé auprès des différents conseillers municipaux des différents partis politiques qui constituaient le conseil municipal. Ainsi, des entretiens individuels ont été conduits auprès des ex-conseillers municipaux des partis politiques (MPP, CDP et UPC) et des structures travaillant sur les questions de gouvernances au Burkina Faso, notamment le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF). In fine, nous dénombrons 26 entretiens réalisés avec les ex-conseillers municipaux, 06 entretiens avec des ex-conseillères et 03 entretiens avec des responsables de structures en lien avec la gouvernance. L'échantillon de l'étude a été terminé par la technique du choix raisonné et celle de la boule de neige.

Les entretiens ont été retranscrits, traités manuellement et ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. L'analyse et l'interprétation des données ainsi obtenus ont permis de formuler les résultats de l'étude tels que présentés aux points qui suivent.

2. Résultats

L'enquête de terrain a permis de dégager un ensemble de déterminants ayant alimenté les violences électorales dans la commune de Saponé. En effet, les élections locales mobilisent plusieurs types d'acteurs qui sont dotés de différentes ressources et sont capables d'influencer le processus électoral dans la collectivité territoriale. Chaque acteur, dans la perspective de s'imposer face aux autres, mobilisent plusieurs leviers de pouvoir pour influencer, à son avantage, la confrontation sur l'arène politique. Ces mécanismes soutiennent à la fois un

processus d'auto-valorisation et de dévalorisation de l'autre, ce qui en fait un instrument potentiellement producteur de violence. Les leviers les plus actionnés dans la commune rurale de Saponé sont l'appartenance religieuse et l'origine sociale appréhendée en termes d'autochtonie et d'allochtonie.

2.1. Appartenance religieuse comme ressource dans l'arène politique à Saponé

La religion, phénomène aussi vieux que le monde, est un fait social universel à en croire E. Durkheim (1912) qui montre par ailleurs son caractère structurant sur la vie sociale.

Dans l'arène politique à Saponé, la référence à l'appartenance religieuse constitue une source de légitimation des acteurs politiques et une adhésion pour les électeurs. Cela trouve son explication dans le fait que la fonction principale de la religion est de créer une conscience collective en permettant de renforcer les valeurs et les croyances morales véhiculées par ladite religion (E. Durkheim, 1912). Cela est forgé à travers le culte collectif qui permet de développer la solidarité entre les membres et une communion de conscience. Un ex- conseiller de 57 ans, de religion protestante et élu sous la bannière de l'UPC, confirme la capitalisation de l'appartenance religieuse dans l'arène politique : « c'est possible qu'un candidat qui appartient par exemple à un groupe religieux utilise les fidèles pendant les élections pour faire sa campagne » (Saponé, entretien du 09 novembre 2023). Cela ne semble pas être une spécificité de la commune de Saponé, à en croire ce responsable de suivi évaluation au CGD (centre de gouvernance démocratique), en poste depuis 7 ans, et qui a de ce fait un aperçu sur la situation d'ensemble à l'échelle du pays :

Dans le fond, on voit que la plupart de ceux qui occupent les postes électifs sont souvent des natifs ou bien ils sont rattachés aux deux entités que sont la chefferie coutumière et religieuse si on peut le dire ainsi, c'est très important, l'attachement à nos coutumes, que ce soit religieux ou coutumier et cela joue fortement sur les élections au niveau local (Ouagadougou, entretien du 14 novembre 2023).

Pour bénéficier de ce soutien des coreligionnaires, Les candidats n'hésitent pas à recourir à diverses techniques subtiles, d'autant plus que l'affiliation explicite, interdite par les lois en vigueur au Burkina Faso, reste proscrite. De ce fait, ils utilisent des symboles religieux comme des formules d'introduction à leurs discours ou discussions avec les électeurs potentiels, s'affichent avec les leaders religieux dans des espaces de prière ou des cérémonies religieuses,



font des dons aux lieux de culte et s'érigent en défenseurs de principes ou préceptes religieux dans leurs discours de campagne. D'autres vont jusqu'à impliquer des leaders religieux dans l'organisation de leurs activités pré-électorales pour attirer les adeptes de ces religions. Cela pourrait s'expliquer par leur influence au sein de la communauté religieuse dont ils ont la charge et un canal de mobilisation de l'électorat

Le potentiel de violence qui se cache derrière ces pratiques de mobilisation fondées sur le religieux provient du fait que dans la région du Centre-Sud où est logée la commune de Saponé, 92% de la population se répartissent entre deux religions : l'islam, pratiquée par 54,2% de la population et le christianisme, pratiqué par 37,8% de la population (INSD, 2022). Il existe donc une forme de bipolarisation de la vie religieuse qui fait que sa mobilisation est une source potentielle de confrontation. Et comme stratégie de mobilisation de ces « frères dans la foi », il faut développer une culture de proximité à travers des visites fréquentes à ces espaces, comme l'indique un ex-conseiller de 45, élu du CDP et par ailleurs commerçant : « Bien sûr, si vous avez assez de militants derrière vous, par exemple quelqu'un qui est fréquent au village, qui est tout le temps avec ses partisans, ils le connaissent bien en dehors des élections, c'est déjà un atout » (Ouagadougou, entretien du 10 novembre 2023). Le jeu politique revêt alors le caractère d'un fait social total car, ce fait consubstantiellement politique emprunte des bifurcations religieuses, économiques et culturelles. Au demeurant, il faut relever que l'influence du religieux sur le choix des candidats n'est pas un fait spécifique à cette commune ou à ce pays qu'est le Burkina Faso. Même dans les démocraties les plus avancées, cette relation positive existe. En effet, G. Michelat et M. Simon (1977) établissaient le fait qu'il existe un lien étroit entre position religieuse, attitudes politiques et vote. Également, F.-A. Isambert et J.-P. Terrenoire (1980) ont établi que la variable religieuse explique à elle seule, à cette période, 40 % de la variance constatée des résultats électoraux en France. Ainsi, là où on s'attendait à une mobilisation cognitive d'électeurs décidant en fonction des enjeux du moment, de l'offre des partis, des qualités des candidats en présence et de leur éventuel bilan, c'est l'orientation religieuse qui prend le dessus. D'ailleurs, on sait depuis M. Weber (2003) que les religions orientent avec efficacité les attitudes économiques et culturelles de leurs adeptes.



Au-delà de l'appartenance religieuse, l'origine sociale des candidats constitue une ressource importante dans la mobilisation des électeurs dans l'arène politique locale, avec des implications constituant un terreau favorable à la survenue des violences.

2.2. Référence à l'origine sociale comme facteur déterminant dans le processus électoral

La mise en œuvre de la décentralisation avec la consécration de la démocratie locale a engendré dans divers contextes sociaux une exacerbation des revendications identitaires d'ordre clanique ou ethnique. En effet, les territoires ruraux ont depuis toujours expérimenté une gouvernance locale reposant sur l'idée d'une famille régnante. Dans ce contexte, la légitimité d'un individu à diriger la communauté est déterminée par « son sang », autrement dit, son appartenance à une lignée dont le droit de commander la communauté est un droit de naissance.

L'institution de l'exécutif municipal comme une forme de pouvoir qui vient se substituer au pouvoir traditionnel a développé des réflexes de repli identitaire induisant des logiques de vote qui biaisent les fondamentaux de la démocratie. De ce fait, l'arène politique locale est beaucoup émaillée de discours renvoyant à l'ancrage social des candidats qui compétissent pour le pouvoir local, à travers la mobilisation des phénomènes d'autochtonie et d'allochtonie. Comme l'indique A. Cutolo et P. Geschiere (2008, p. 6) :

L'autochtonie se décline sur des modes divers : de l'ethnisation aux nationalismes, des rhétoriques de l'appartenance à l'ancestralité, sa force semble résider surtout dans sa capacité à articuler différents niveaux d'identité dans un contexte de volatilité des processus politiques et économiques du capitalisme contemporain.

L'argument de l'autochtonie qui implique son alter-égo (l'allochtonie) se présente comme une négation de la citoyenneté locale à une partie de la population. C'est une logique qui introduit des biais importants dans la gouvernance locale du fait que les dirigeants locaux ne correspondent pas aux individus les plus aptes à provoquer le développement mais ceux qui s'enracinent dans le milieu. Tout se passe comme si les autochtones, dans le processus de transmission du pouvoir et de l'autorité, cherchaient à protéger ce qu'ils considèrent, selon leur perception, comme leur propre patrimoine.



Un observateur de la gouvernance démocratique au Burkina Faso, en poste depuis 7 ans au Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) parle du recours à ce mécanisme de distinction en ces termes :

Les liens sociaux jouent sur le processus électoral parce que quand vous prenez le profil des acteurs politiques au niveau local, ils sont le plus souvent soit rattachés à la famille royale, soit rattachés à une famille aisée. Le plus souvent, ce sont ces deux éléments qui font que quelqu'un qui n'appartient pas à un des clans ne peut pas avoir l'assentiment de la population (Ouagadougou, entretien du 14 novembre 2023).

Cet ex-conseiller de 45 ans du parti CDP confirme cette logique de mobilisation dans la compétition électorale à Saponé qu'il inscrit dans la méconnaissance de l'essence même de la démocratie :

Vous voyez, les gens ne comprennent pas ce que c'est que la démocratie. Je ne veux pas qualifier cela de régionalisme, mais de mobilisation des clans. Si un candidat appartient à un clan qui est fort, quelles que soit les raisons, même si ce dernier n'a pas une légitimité, ils vont le soutenir. Pourtant cela ne devrait pas être le cas. (Ouagadougou, entretien du 10 novembre 2023).

De ces affirmations d'un acteur de la scène politique locale, il apparaît que l'appartenance des candidats à des groupes sociaux est fortement mise en exergue par les électeurs à la base à tel point que cela devient une ressource entre les mains des candidats. Cette opposition autochtone versus allochtone vire souvent à une opposition entre villages, dans un contexte sociogéographique où les conditions climatiques favorables ont attiré de nombreux migrants agricoles qui ont fini par se sédentariser depuis des décennies, fondant ainsi des villages souvent plus dynamiques sur le plan économique que les villages autochtones. C'est ce qui a vraisemblablement été à l'origine des violences électorales à Saponé selon la lecture faite par un ex-conseiller du parti UPC, enseignant de 42 ans, ainsi qu'il le dit :

Les gens de sa zone, de son village se sont levés pour manifester et ils avançaient des raisons pour dire que c'est parce qu'il est de leur village qu'on ne veut pas de lui et qu'ils ne sont pas d'accord. Donc voici comment les violences ont commencé ; ils ont barré la voie, ils nous lapidaient quand on passait, ils tiraient des lance-pierres quand on passait ; il y a eu beaucoup de blessés ce jour-là. (Saponé, entretien du 9 novembre 2023).

Ainsi, l'origine sociale des candidats influence le processus électoral en se positionnant comme le registre de détermination de la légitimité des acteurs en compétition pour la municipalité. En outre dans cette configuration, l'appartenance au groupe autochtone serait source d'attachement à des valeurs socio-culturelles traditionnelles et confère à l'individu une certaine position politique privilégiée. C'est pourquoi H. Ouédraogo (2006) et M. Lompo (2011),

étudiant les configurations socio-politiques des sociétés rurales burkinabè, ont soutenu que dans beaucoup de sociétés traditionnelles, l'autochtonie fonde non seulement le droit inaliénable d'accès à la terre ainsi que la prérogative de se prononcer sur les affaires de la cité ou d'exercer des responsabilités politiques. Dans une commune où ces distinctions sont de mise, la mise à l'écart de la candidature d'un autochtone pourrait entraîner des blocages et même des tensions dans le processus électoral. Ce qui rend délicat le choix des candidats par les partis politiques et leur position sur les listes électorales.

2.3. Positionnement des candidats sur les listes électorales

Suivant les dispositions du Code électoral burkinabè en matière d'élections municipales, il est élu deux conseillers dans chaque village et/ou secteur de la commune et un conseiller supplémentaire dans chaque village ou secteur dont la population est égale ou supérieure à cinq mille habitants (article 236). Sont éligibles au conseil municipal, les personnes ayant qualité d'électeurs à la condition qu'elles résident effectivement dans la commune ou qu'elles y aient des intérêts économiques et sociaux certains (article 241). Il s'agit d'un scrutin de liste, c'est-à-dire qu'un individu n'a pas la capacité de se porter candidat de façon individuelle à une élection municipale. Cette liste est constituée par les partis politiques ou par un groupe d'indépendants. Voilà pourquoi le code électoral dispose que la déclaration de candidatures doit être formulée par le mandataire d'un parti politique ou d'un regroupement de formations politiques ou d'une candidature de liste d'indépendants (article 246). Elle doit comporter la fiche d'investiture par circonscription indiquant dans l'ordre de présentation, les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, filiation, profession et domicile des candidats (article 247).

Ces précisions sur les mécanismes d'élection des conseillers permettent de voir les enjeux potentiels qui peuvent déboucher sur des conflits, au niveau interne même des partis et entre les partis et la population locale. Ce qui a rendu possible à B. Sodrè (2023) de dire que la gouvernance locale met en exergue plusieurs types de rivalités et conflits qui donnent une mauvaise qualité au processus de l'alternance politique. Ces rivalités et ces conflits peuvent se situer au sein d'un même parti ou entre des partis de même obédience ou d'obédiences différentes et déboucher sur des violences électorales. En effet, le positionnement des candidats sur les listes des partis politiques est l'œuvre des états-majors de ces partis et ne reflète pas toujours la préférence des populations locales amenées à voter les candidats. De ce fait, on vote

plus une liste qu'un individu, alors que la renommée ou le prestige local d'un candidat n'est pas forcément l'élément déterminant de sa position sur la liste. Etant donné que pour être éligible, le potentiel candidat n'est pas obligé d'être un résident. Selon, l'article 241 du code électoral burkinabé un non résident peut être éligible s'il remplit la condition d'avoir des intérêts économiques et sociaux significatifs dans la localité. Cette disposition permet aux cadres de l'administration et du secteur économique de rivaliser pour des postes avec les leaders locaux. Et face au pouvoir économique des premiers, les partis politiques sont enclins à les porter aux premières places, ce qui est source de conflits internes aux partis, virant souvent à une confrontation entre candidats et entre supporters. Car, dans cette configuration, les locaux, relativement défavorisés par le capital économique mais fortement investis du capital social, sont obligés de battre davantage campagne pour espérer être élus à la suite du premier candidat élu.

À ce propos, les données d'investigation montrent que le conflit de leadership intra-parti, entre postulants résidents et non-résidents ainsi que les mécanismes de positionnement opérés par les bureaux nationaux des partis politiques dans le choix du candidat au niveau local ont contribué à l'avènement des violences électorales enregistrées. Car, l'ordre de positionnement des candidats sur les listes électorales tel que réalisé par les instances décisionnelles des partis politiques peut ne pas s'accorder avec les préférences de la population. L'analyse de la situation telle que faite par cet ex-conseiller du parti MPP (alors parti au pouvoir), attaché d'intendance scolaire de 40 ans, corrobore cette analyse : « ce sont nos responsables au niveau de Ouagadougou qui ont choisi un ancien maire que la population ne voulait pas, pour imposer ; c'est pourquoi la mairie a été dissoute » (Saponé, entretien du 11 Novembre 2023). Un ex-conseiller du parti CDP, par ailleurs entrepreneur confirme cet état de fait comme facteur ayant alimenté les violences constatées en affirmant que « si vous envoyez quelqu'un que les gens ne cautionnent pas, vous voyez, cela entraîne de facto la violence dans le processus électoral » (Ouagadougou, entretien du 10 novembre 2023). Quand les populations à la base se sentent imposer un candidat, les voies de recours qu'elles empruntent sont le rejet et la révolte se traduisant par des actes de violence de toute nature.

Il apparaît donc que pour que le processus électoral soit considéré comme un élément d'alternance, transparent et démocratique, il faut qu'il reflète le choix des communautés à la

base pour qu'elles ne sentent pas abusées par les acteurs politiques nationales pour étendre leur emprise sur le niveau local. Cela détermine de ce fait la confiance aux instruments de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les communautés.

Mais, au-delà de la position des candidats sur les listes qui est connue par la population à la base et qui est source de réaction en amont des élections, le choix du maire qui relève de la seule compétence des élus locaux à l'écart de la population semble avoir constitué la pierre d'achoppement.

2.3.1. Suffrage indirect comme mode d'élection du maire

Au Burkina Faso, le maire est élu au suffrage universel indirect. Comme le précise le code électoral :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints du maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue des membres composant le conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article 253).

Le principe de l'élection du maire au suffrage indirect est identifié comme une cause majeure des violences électorales à Saponé. En effet, alors que la population peut contrôler ses choix en allant elle-même aux urnes, le choix du maire lui échappe complètement, la mission étant confiée aux conseillers élus par la population. Les implications d'un tel procédé est que la population se retrouve dépouillée de son droit de choisir son maire. Certains partis politiques n'ayant pas réuni la majorité suffisante pour s'adjuger l'élection passent par des manœuvres pour provoquer une reprise des élections dans l'espoir de combler leur retard. Le cas le plus célèbre de ces agissements dans le paysage politique burkinabè est relatif à l'Arrondissement 4 de la commune urbaine de Ouagadougou, la capitale du pays.

Dans cet arrondissement en effet, au soir de ces élections de 2016 que nous analysons ici, les 20 postes de conseillers mis en jeu se sont repartis entre 5 entités : le CDP (opposition, 4 sièges), l'UPC (opposition, 2 sièges), CMP (regroupement d'indépendants, 1 siège), le MPP (parti au pouvoir, 6 sièges) et l'ODT (parti de la majorité présidentielle, 7 sièges). Mais l'élection du maire n'a jamais pu réunir les conditions de son bon déroulement. Après une tentative le 19 juin et une deuxième le 21 juin 2016, la troisième réunion convoquée le 28 juin a consacré l'élection d'un maire issu de l'ODT (le parti le plus représenté au conseil avec 7 élus) par 9 participants sur 20 attendus. Mais ce vote a par la suite été invalidé pour cause de quorum



insuffisant (9/20 au lieu de 11/20 requis). Cette situation a entraîné la reprise des élections le 28 mai 2017. A l'issue de ce nouveau scrutin, l'ODT a amélioré son score (9 sièges sur 20) et a remporté l'élection du maire par 13 voix sur 20.

Outre les manœuvres orientées vers la reprise des élections, les partis politiques peuvent démarcher directement les élus. Ainsi, les conseillers élus (qui représentent effectivement ces populations au sein du conseil municipal) sont sujets à diverses manipulations de la part de certains leaders politiques au niveau national et leurs voix font l'objet de nombreuses transactions. Les populations locales décrivent des situations de corruption à travers des prestations en numéraire et en nature dont bénéficient les conseillers à l'occasion de l'élection des maires. Certains en veulent pour preuve le fait que certains partis minoritaires au conseil municipal puissent s'adjuger le poste de maire dans certaines communes. A la suite de tels résultats, la population locale adopte comme forme d'expression de sa désapprobation, la violence. Cela parce que le code électoral limite le contentieux en matière d'élection municipale à trois situations : le recours contre l'éligibilité (article 259), contre la régularité du scrutin (article 259) et contre la régularité du dépouillement (article 259). Donc cette forme de manipulation vécue comme un abus de confiance n'offre aucun recours. Face à ce vide les populations expriment leur mécontentement et leur désaccord par la colère. Les liens entre ce mécanisme de suffrage indirect et la survenue des violences sont clairement établis par les acteurs politiques locaux. C'est l'exemple de cet ex-conseiller de 45 ans, du parti CDP, qui pose son diagnostic en ces termes : « dans la procédure actuelle, on élit les conseillers et les conseillers élisent le maire ; mais je pense que pour minimiser les violences électorales et que cela soit aussi clair, c'est mieux que la population élise directement le maire » (Saponé, entretien du 10 novembre 2023). Poursuivant dans la même logique, cette ex-conseillère de 40 ans, issue du parti UPC propose de reformer ce mode électoral : « Pour moi, pour ce qui concerne le choix du maire, je pense que la procédure reste à revoir parce que la plupart des gens ne votent pas le maire parce qu'il est compétent mais ils le votent parce qu'il est d'un parti politique » (Saponé, entretien du 28 décembre 2023).

Ainsi, il apparaît que pour assainir la gouvernance locale et améliorer la perception du processus de démocratie dans les communautés, des réorganisations pourraient être apportées aux mécanismes des élections locales.



Conclusion

En définitive, on peut retenir que dans les collectivités territoriales, l'élection municipale est un moyen pour les communautés de choisir leurs représentants qui traduiront leurs volontés et leurs aspirations en des actions concrètes. Cependant, les politiques de décentralisation n'ont pas réussi à remplacer les référents traditionnels qui légitiment le statut de dirigeant ou de chef. Ainsi, les acteurs traditionnels qui occupent des positions stratégiques demeurent des canaux de mobilisation électorale, devenant ainsi des acteurs de premier plan dans la mobilisation populaire en temps d'élections. Au-delà des vertus que l'on peut lui trouver dans le sens de la promotion de l'égalité et de la bonne gouvernance, la démocratie, dans sa mise œuvre au niveau local, constitue une source potentielle de violences.

S'appuyant sur la situation de la commune rurale de Saponé, cette analyse nous a permis de comprendre en premier lieu, l'origine des violences électorales dans les élections locales en mobilisant comme porte d'entrée les statuts des candidats à ces élections. En effet, la référence à l'origine sociale des candidats est perçue par les communautés comme des indicateurs d'autochtonie et d'ancrage social fortement appréciés. Autrement dit, les origines sociales des candidats constituent des indicateurs de légitimité dans la prétention au gouvernement des hommes dans ces sociétés où le droit de naissance constitue une référence implacable dans l'attribution des statuts et rôles sociaux.

En second lieu, cette recherche a permis de mettre en exergue le fait que les positionnements des candidats sur les listes électorales alimentent les violences électorales. En effet, le conflit de leadership ainsi que l'opposition des intérêts politiques amènent certains candidats à adopter plusieurs stratégies et pratiques débouchant le plus souvent sur des violences électorales.

Enfin, on peut relever que des insuffisances existent dans le mode d'élection de l'exécutif local. En effet, le mode électoral étant le suffrage indirect, les marges de manœuvre dont disposent les conseillers en tant qu'électeurs du maire débouchent souvent sur des choix qui ne s'accordent pas avec les préférences de la population à la base. Face à cela, la violence surgit le plus souvent comme forme d'expression en réponse à cette situation vécue comme une sorte de trahison. Ces violences sont à l'origine de reprises d'élections dans divers pays africains et méritent que l'on trouve une solution soutenable et durable qui peut résider dans la révision des processus électoraux afin de réduire les violences dans le processus électoral local.



Références bibliographiques

ADESOTE Adesola Samson et ABIMBOLA John, 2014, « Electoral Violence and the Survival of democracy in Nigeria's Fourth Republic: A Historical Perspective », *Canadian Social Science*, en ligne: <http://www.cscanada.net/index.php/css/article/view/4593>, vol 10, N^o3, p. 140-148.

BINDIA Paul Yéra, 2017, *La violence en période électorale : manifestations et conséquences au Campus universitaire et ailleurs colloque la Prévention de la violence en période électorale, Le rôle des organisations estudiantines*, 22 p.

COMMUNE RURALE DE SAPONE, 2022, *Plan communale de développement*, 150 p.

CUTOLO Armando et GESCHIERE Peter, 2008, « Populations, citoyennetés et territoires : Autochtonie et gouvernementalité en Afrique », *Politique africaine*, N^o112, p.5-17

DERCON Stefan et ROSANA Romero, 2010, « Triggers and Characteristics of the 2007 Kenyan Electoral Violence », en ligne: <http://www.csae.ox.ac.uk/workingpapers/pdfs/2010-12text.pdf>, 25 p.

INSD, 2019, *Résultats du cinquième recensement général de la population et de l'habitation, monographie de la région du centre-sud*, Ouagadougou, 123 p.

INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE, 2012, « La violence et les conflits politiques liés aux élections : Les conflits et la violence politique résultant des élections, Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits » URL : <http://www.jstor.com/stable/resrep09656.9>, 16 p.

ISAMBERT François-André et TERRENOIRE Jean-Paul, 1980, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de Sciences Po/Éditions du CNRS, 187 p.

KY Abraham, 2010, *Décentralisation au Burkina-Faso : une approche en économie institutionnelle*, Thèse de doctorat, université de Fribourg (Suisse), 256 p.

LOI n^o055-2004/AN du 21 décembre portant « Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso », 57 p.



LOMPO Miyemba, 2011, Pertinence et effectivité de la participation des élus locaux aux activités de développement de leur localité, le cas de la commune rurale de Botou dans la province de la Tapoa, Mémoire de maitrise, Université Ouagal Professeur Joseph ki -zerbo, 87p.

MAPPA Sophia, 1998, Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique : L'illusion universaliste Paris, Editions Karthala, 274 p.

MICHELAT Guy et SIMON Michel, 1977, Classe, religion et comportement politique, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 498 p.

OBAKHEDO Issac, 2011, « Curbing Electoral Violence in Nigeria: The Imperative Political Education » In African Research Review, <http://www.ajol.info/index.php/afrev/article/view/72297/61230>, 12 p.

OMOTOLA Shola, 2008, « Explaining electoral violence in Africa's new democracies » in journal of African Law n°2 p .145-165

OUEDRAOGO Boureima, 2009, La Cohabitation des légitimités dans le cadre de la gouvernance locale au Burkina Faso : Enjeux et défis, Compte rendu de l'Atelier de Ouagadougou, les 25 et 26 Novembre 2008, 24 p.

PNUD, 2010, « Understanding Electoral Violence in Asia », <http://www.snapundp.org/elibrary/Publications/UnderstandingElectoralViolenceinAsia>, 86 p.

SARTORI Giovanni, 1987, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, New Jersey, 403 p.

SODRE Brahim, 2023, *Violences Electorales au Burkina Faso : Cas de la commune rurale de Saponé*, Mémoire de master de recherche, département de sociologie, Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, 97 p.

SOME Constantin, 2009, Pluralisme socio ethnique et démocratique cas du Benin Mémoire de Maitrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 143 p.

WEBER Marx, 2003, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, suivi d'autres essais, Paris, Gallimard, 416 p.